

Collecte et recyclage des masques usagés

Fretin, le 30 mars 2021

N/Réf. : BM/HP/DM/GD

Madame, Monsieur,

Le port du masque est obligatoire dans toutes les zones de la commune depuis le 5 mars 2021 entraînant ainsi une consommation plus importante de ces protections pour la majorité à usage unique.

Une fois utilisées, il est recommandé de les regrouper dans un sac spécifique qui sera ensuite fermé et déposé aux côtés des ordures ménagères. Force est de constater que ce conseil n'est globalement pas suivi. Pire encore, et de plus en plus, les masques usagés sont jetés à terre, sur nos trottoirs, nos sentiers et dans nos espaces verts.

Consciente des contraintes qu'impose le traitement de ces déchets et sensible à l'impact environnemental de ces actes d'incivilité, la Municipalité a installé aujourd'hui avec l'aimable collaboration des commerçants fretinois des points de collecte dédiés aux masques utilisés. Ces déchets seront récupérés régulièrement par une entreprise spécialisée pour être recyclés.

LES POINTS DE COLLECTE

- **Restaurant scolaire** (*Réservé uniquement aux élèves de l'école primaire*)
- **Mairie** 3, rue Alfred Cousin
- **Boulangerie Grandjean** 6, rue Calmette Guérin
- **Salon de coiffure « Pierre B »** 54, rue Calmette Guérin
- **Commerce d'alimentation Le Vival** 35, rue Pasteur
- **Bar-Tabac-Presse Le Longchamp** 131, rue Jean-Baptiste Lebas

Comptant sur votre collaboration, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre plus grand dévouement.

Votre Maire,

Le Conseiller délégué à la transition écologique,

Béatrice MULLIER

Hugues PÉRIMONY

**PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE DANS TOUTE L'AGGLOMÉRATION
PROTÉGEONS-NOUS, PROTÉGEONS LES AUTRES**

Ouverture des bureaux

Lundi à vendredi 8h30 à 12h30 / 14h à 17h
Samedi 10h à 12h (Permanence état civil)